CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée: 1.0

23.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **CORAGEN®**

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000015

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Insecticide

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S

> Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Danemark

Téléphone: +45 9690 9690 Téléfax: +45 9690 9691

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

aquatique, Catégorie 1

tiques.

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

¥_2>

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux ré-

glementations locales.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-

méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	500008-45-7	Aquatic Acute 1; H400	>= 10 - < 20

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

		Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ———— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 0,0002 - <= 0,0015

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Éclaircir les cas : Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : Consulter immédiate-

ment un médecin ou appeler une ambulance.

CORAGEN®



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000015

Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023

Date de la première version publiée:

23.11.2023

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

On ne connaît pas d'antidote spécifique en cas d'exposition à ce produit. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement de l'exposition est le même que pour un produit chimique général et doit viser à contrôler les symptômes et

l'état clinique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Composés chlorés Composés de brome Oxydes de carbone

CORAGEN®



Version 1.0 Date de révision: 23.11.2023

Numéro de la FDS: 50000015

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.11.2023

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Ne pas décharger dans l'environnement.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utili-

CORAGEN®



Version 1.0

Date de révision: 23.11.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000015

Date de la première version publiée:

23.11.2023

ser beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Éviter la formation de particules respirables.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de

stockage.

N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adé-

quate.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ce produit ne doit être utilisé que par le personnel parfaitement formé pour le manipuler. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Ne pas inhaler l'aérosol. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et

le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	168 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	10 mg/m3
			locaux	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	50 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	10 mg/m3
	teurs		locaux	
masse de réaction de	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,02 mg/m3
5-chloro-2-méthyl-2H-			locaux	
isothiazol-3-one et de				
2-méthyl-2H-				
isothiazol-3-one (3:1)				
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	0,02 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3
	teurs			
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	0,09 mg/kg
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Oral(e)	Aigu - effets systé-	0,11 mg/kg
	teurs		miques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorantraniliprole	Eau	0,00045 mg/l
propane-1,2-diol	Eau douce	260 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 g/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
masse de réaction de 5-chloro-2-	Eau douce	0,00339 mg/l
méthyl-2H-isothiazol-3-one et de		

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00339 mg/l
	Eau de mer	0,00339 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Vêtements de protection à manches longues

Chaussure protégeant contre les produits chimiques

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

tion.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de

l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide semi-visqueux

Couleur : blanc

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 7,8

Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.3

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 1,08 - 1,10

Densité : 1,094 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

légèrement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non disponible pour ce mélange.

Viscosité, cinématique : 367 - 734 mm2/s

30 rpm

Propriétés explosives : Non explosif

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Non applicable

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter la formation d'aérosols.

Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

3PL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: La plus haute concentration possible.

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la

concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 oral (Rat, femelle): 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,33 mg/l

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle): 87 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

12 / 29

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Chlorantraniliprole:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : les souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Composants:

Chlorantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 805 - 1.076 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 mois

NOAEL : 158 - 1.155 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

gène.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20.000 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20.000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 6 - 20 jr

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Se reporter aux données sur la toxicité aiguë et/ou la toxicité

par doses répétées pour plus d'informations sur les organes

cibles si applicable.

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 1188 - 1526 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat

NOAEL : 8.000 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Dermique
Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 410

BPL : oui

Espèce : Rat

NOAEL : 20.000 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Souris
NOAEL : 7.000 mg/kg
Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Espèce : Chien
NOAEL : 22 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Espèce : Rat

NOAEL : 16,3 - 24,7 mg/kg Voie d'application : Contact avec la peau

Espèce : Rat

NOAEL : 2.36 mg/m³ Voie d'application : Inhalation

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

Chlorantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Effets neurologiques

Composants:

Chlorantraniliprole:

Remarques : Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 9,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,035 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 20

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

DL50: > 541 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 213

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

DL50: > 541 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 214

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CORAGEN®



Version 1.0

Date de révision: 23.11.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000015

Date de la première version publiée:

23.11.2023

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Hyalella azteca (Hyalelle méxicaine)): 0,26 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,0067 - 0,011 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CE50b (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 2 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

CORAGEN®



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000015

Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023

Date de la première version publiée:

23.11.2023

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,28 mg/l

Durée d'exposition: 36 jr

Espèce: Cyprinodonte à tête de mouton

NOEC: 0,110 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00447 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

BPL:oui

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 4,0 µg/abeille Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50: > 0,005 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50: > 104,1 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50: > 0,0274 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

CORAGEN®



Version 1.0

Date de révision: 23.11.2023

Numéro de la FDS:

50000015

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.11.2023

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Poephila guttata (diamant mandarin)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3one (3:1):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,00049 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,019 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,037 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (boue activée): 0,91 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

100

CE50 (boue activée): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,02 mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Valeur de toxicité chronique: 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité

ce produit est difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 jr (25 °C)

pH: 9

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,3 jr (50 °C)

pH: 9

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 31 jr

pH: 5

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Remarques: Donnée non disponible

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 14 Méthode: OCDE ligne directrice 305

BPL: oui

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,77 (20 °C)

pH: 4

log Pow: 2,86 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 2,80 (20 °C)

pH: 9

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 28 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): < 54 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pow: 0,75

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

5015.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 362 ml/g, log Koc: 2,55 Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

CORAGEN®



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000015

Date de dernière parution: -

23.11.2023 1.0

Date de la première version publiée:

23.11.2023

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Potentiel de perturbation endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rèalement déléqué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Chlorantraniliprole)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Chlorantraniliprole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

CORAGEN®



Version

1.0

Date de révision: 23.11.2023

Numéro de la FDS:

50000015

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée:

23.11.2023

IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- :

ment

RID

26 / 29

oui

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

Dangereux pour l'environne- : o

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

3-BROMO-4'-CHLORO-1-(3-CHLORO-2-PYRIDYL)-2'-METHYL-6'-(METHYLCARBAMOYL)-1H-PYRAZOLE-5-

CARBOXANILIDE

ACTI-GEL 208 (ACTIVE MINERALS)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam.Skin Corr.Skin Sens.Lésions oculaires gravesCorrosion cutanéeSensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

CORAGEN®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.11.2023 50000015 Date de la première version publiée:

23.11.2023

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR